



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : MM. Michel DUPUY, Emmanuel HANON, Didier REY.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIELS ET VÉHICULES ROUTIERS POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – MATÉRIEL TP POUR LE SERVICE VOIRIE – RELANCE LOT 5 DÉCLARÉ SANS SUITE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 4 NOVEMBRE 2021 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 3 septembre 2021 pour une remise des offres le 6 octobre 2021.

Il s'agit d'un marché ordinaire, non alloti. Les variantes sont autorisées.

Il a été remis 1 pli dans les délais

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie 4 novembre 2021 à 17 heures a décidé d'attribuer le marché à la **Carrosserie LAHITTE – 64000 PAU** dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif HT de 7 480 €.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

